



HIVER-PRINTEMPS 2009/2010

BATZ SUR MER
Voile - Pêche
Loire-Atlantique

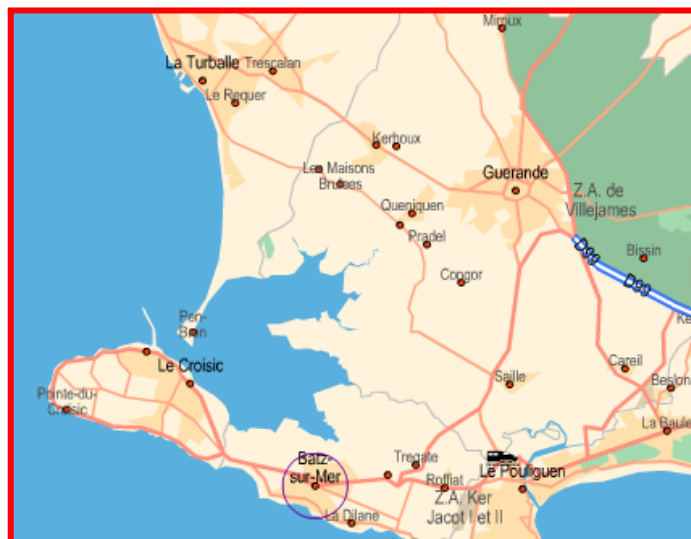
8/15 ANS

Réf. : H 10 114 02

la ligue de
l'enseignement
séjours éducatifs

LE RENDEZ-VOUS SUR PLACE

- Par la route : carte Michelin n°63
 - Par le car : de Paris au Croisic
 - Par le train : la gare du Croisic étant située à 900 mètres du centre de vacances "Marceau", nous vous conseillons, si votre enfant s'y rend seul, d'appeler directement le centre afin qu'une personne vienne le chercher.
- A chaque séjour, les jeunes seront accueillis pour le dîner et leur séjour se terminera après le déjeuner.



POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOS ENFANTS

⇒ SERVEUR VOCAL

Un serveur vocal sera mis en place lors du séjour de votre enfant.

Il s'agit d'un répondeur téléphonique où sont enregistrées régulièrement les nouvelles du séjour.

Composez le **08.92.68.10.82** (environ 0,34 euros/minute).

Nous vous communiquerons le code d'accès au séjour de votre enfant lors de l'envoi de la convocation de départ du séjour.

⇒ TELEPHONE

Nous vous demandons de téléphoner uniquement en cas d'urgence

ou de cause grave et réelle. En effet, nous ne pourrions en aucun

cas vous mettre en communication avec votre enfant, en raison des activités et de l'étendue du centre.

BATZ SUR MER

Voile Pêche

Loire-Atlantique 08/15 ANS



*** SITE**

A 10 km de La Baule, au cœur de la presqu'île de Guérande, à proximité des marais salants et du parc naturel de la Brière, Batz Sur Mer et Le Croisic sont deux charmantes stations balnéaires.

*** VOYAGE**

En train de Paris, Nantes, Rennes au Croisic.

*** CADRE ET MODE DE VIE**

Le centre "Marceau", est implanté dans un parc de 3 ha et donne directement sur la plage. Chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires complets. Nombreuses salles d'activités, restaurant, bibliothèque, salles de jeux.

*** ACTIVITES**

La mer aux milles facettes...

Voile :

A l'Ecole de Voile Valentin. Débutants ou déjà initiés, navigation sur dériveur, catamaran, Hobie Cat.

Encadrement diplômé FFV.

Gilets et combinaisons fournis.

5 séances par semaine.

Brevet 50 m obligatoire. Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques obligatoire.

Découverte de la Pêche : Pêche à pied, visite du port, arrivée des chalutiers. Rencontre avec les pêcheurs.

L'ORGANISATION DU SEJOUR

* VETEMENTS

Vos enfants vont vivre une vie « intense » en plein air, aussi, nous vous demandons de prévoir des vêtements solides, pratiques, peu salissants, qui peuvent résister sans trop de problèmes aux durs traitements qui leur seront peut-être parfois infligés...

Et si par hasard, un de ceux-ci rentrait en piteux état, qu'il ne vous laisse pas trop de regrets.

* INVENTAIRE

Nous vous rappelons que l'inventaire de toutes les affaires de vos enfants est la seule pièce qui puisse nous permettre de contrôler efficacement le contenu de la valise et l'état des affaires qui nous sont confiées. Aussi doit-il être le plus précis possible sans oublier les objets de type : appareil photo, baladeur, montre etc... L'inventaire doit être fixé dans le couvercle de la valise ou du sac. N'oubliez pas de mentionner également les vêtements que portera votre enfant le jour de départ.

* REMARQUES

Le trousseau doit être marqué au nom de l'enfant au moyen de bandes tissées.

La liste exacte du trousseau doit être collée sur le couvercle de la valise.

La valise doit être étiquetée au nom de l'enfant et à son adresse.

Ne pas mettre de montre ni de bijoux, éviter les appareils photos de valeur et autres radio réveil, baladeur. Ne jamais donner de livret médical (uniquement photocopies).

* LINGERIE

Lavage du linge une fois par semaine pour les séjours de plus de 7 jours. (Les pulls ne sont pas lavés).

* ARGENT DE POCHE

L'argent de poche devra être remis au responsable du convoyage avec la fiche sanitaire, **dans une enveloppe au nom de l'enfant, sur laquelle sera portée la somme.**

Nous vous conseillons de ne pas confier à vos enfants une somme trop importante dont ils ne sauraient avoir l'utilisation.

Nous ne pourrions être responsables que des sommes d'argent ou des objets de valeurs qui nous auront été confiés. Cet argent et ces objets restent à tout moment à la disposition de vos enfants (tous les objets doivent figurer obligatoirement sur l'inventaire).

* LA VIE COLLECTIVE

Une équipe d'animation vous attend pour passer avec vous les meilleures vacances possibles. Elle a les compétences pour réussir les activités choisies en toute sécurité et pour votre plus grand plaisir. Son but est aussi de vous faire apprécier la vie passée avec d'autres, dans le respect mutuel, tout en favorisant votre propre autonomie. Vous devez également être soucieux du matériel mis à votre disposition et respecter les règles de vie qui impliquent quelques contraintes, mais sans lesquelles toute vie de groupe est impossible.

Attention : Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre rencontre, frais de retour à votre charge...

* LES OBJETS DE VALEUR

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (baladeur, bijoux, téléphone mobile, CD, etc.). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareil jetable. Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable ne sont pas couverts par notre Association.

*** CIGARETTE :** Il est strictement interdit de fumer.

* COLIS

Nous tenons à vous mettre en garde contre les colis de friandises qui, consommées entre les repas, compromettent l'équilibre alimentaire auquel nous tenons particulièrement. D'autre part, l'arrivée d'un colis au sein d'un groupe crée souvent des problèmes délicats à résoudre en particulier avec les camarades moins privilégiés qui ne reçoivent rien. L'envoi d'une petite revue peut, par contre, parfaitement trouver sa raison.

* COURRIER

Le courrier n'étant lu ni au départ, ni à l'arrivée, si quelque chose vous paraissait surprenant, ou anormal, le mieux est de prendre contact directement avec la direction du Centre. Vous aimez recevoir des nouvelles de vos enfants, nous leur demanderons de vous écrire au minimum 1 fois par semaine. Mais ils seront également heureux de recevoir de vos nouvelles.

* SOINS MEDICAUX

En cas de traitement médical, joindre une copie de l'ordonnance et les médicaments en nombre suffisant. L'assistante sanitaire se chargera de la délivrance de ces médicaments.

Il est interdit d'apporter des médicaments sans prescription médicale.

Nous n'administrons pas de médicaments sans ordonnance.

Ne pas oublier la fiche sanitaire dûment complétée (reporter avec soin les dates des vaccins et recommandations particulières, **agrafer la photocopie de votre carte de sécurité sociale ou de CMU**).

La fiche sanitaire sera remise en main propre au responsable du convoi au départ de Paris avec l'enveloppe d'argent de poche.

* L'EQUIPE D'ENCADREMENT

Le centre de vacances est un établissement permanent, ouvert toute l'année, accueillant des séjours de vacances mais aussi des Classes de Découvertes de l'Education Nationale. Cela vous permet de profiter d'une équipe professionnelle et permanente complétée selon les séjours par des animateurs recrutés et formés par notre organisme habilité. Tous les personnels d'animation possèdent les diplômes requis par la réglementation en vigueur de la Jeunesse et des Sports.

* INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un guide pratique vous a été remis au moment de votre inscription. Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.

Nous vous rappelons que tout rapatriement sanitaire en avion de France ou de l'étranger nécessitera que l'enfant soit en possession de sa carte d'identité.

* ASSURANCES

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au Directeur dès que vous vous en apercevrez et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Nous vous rappelons que les pertes d'objets, les vols dans les véhicules, les bijoux, les espèces ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle.

NOUS VOUS SOUHAITONS UN AGREABLE SEJOUR

Fiche établie le 11 mai 2009

IMPORTANT

Formulaire à faire remplir par un Maître Nageur Sauveteur et à joindre aux bagages de votre enfant.

Sans ce document, votre enfant ne pourra pas participer à la croisière.

----- ✂ -----

TEST PRÉALABLE À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ET NAUTIQUES EN CENTRES DE VACANCES

En centre de vacances ou en centre de loisirs, la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, de descente de canyon, de ski nautique et de voile, est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par un maître nageur sauveteur.

Je soussigné (e)

Maître Nageur Sauveteur (M.N.S.)

Ville :

Atteste que l'enfant :

Nom :

Prénom :

À la capacité de se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue. Le parcours a été réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1 m 80.

Fait à

Signature et cachet

Le

